

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2024 (ordinaire)

L'an deux-mil-vingt-quatre le jeudi douze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHIZÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BARRÉ, Maire

Présents : Mesdames Bernadette BAILLON, Nathalie MEMETEAU,

Messieurs Daniel BARRÉ, Serge BOUTEILLER, Bernard GUÉRIN, Didier MOUNOURY, Rodolphe RAMBAUD, Didier VRIGNAUD,

Absents : Emilien BARRAULT; Dany BLONDIO, Clément GODET, Jessica VILLERS; Catherine VRIGNAUD,

Secrétaire de séance : Nathalie MEMETEAU,

Date de convocation : 4 décembre 2024

Nombre de Conseillers : en exercice : 13 Présents : 10 Votants : 11

Quorum : 7 personnes présentes (Article L2121-17 du CGCT),

Ordre du jour

1. Approbation du dernier CM
2. Point des dossiers importants, compte-rendu des binômes
3. CDG 79 Protection sociale complémentaire mise en concurrence + saisine CST
4. CDG 79 Marché mission RGPD
5. SIEDS convention de partenariat SIGil
6. Décision modificative budgétaire
7. Questions diverses
 - Permanences élus salles des fêtes
 - Bulletin

1. Monsieur le Maire ouvre officiellement la séance du conseil municipal et présente le Procès-Verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal,

Les élus approuvent à l'unanimité.

2. Point des dossiers importants

- ✓ **Extension du Cabinet Médical** : Une première réunion de travail a eu lieu, le début des travaux est prévu pour janvier,
- ✓ **Tiers-Lieu** : Le bureau d'études a tous les éléments diagnostics et pourra répondre en respectant le budget initialement prévu, ils doivent nous transmettre un avant projet définitif pour valider les demandes de subventions avant le 15/01 ; nous devons également rechercher les éléments concernant la législation, les financements et obligations relatifs aux logements sociaux,
- ✓ **Cimetière** : Le maçon devrait commencer les travaux prochainement,
- ✓ **Bateau à chaîne** : un premier acompte de subvention a été versé par le conseil départemental, la préparation de la signalétique est en cours

- ✓ **Bâches à incendie** : les points à aménager sont identifiés, nous sommes dans l'attente de réponses des intéressés et du SDIS 79,
- ✓ **Bascule Availles** : nous attendons de nouveaux devis plus raisonnables,
- ✓ **Espace Eric Chamarre** : les devis sont repris pour correspondre au besoin,
- ✓ **Cour d'école** : les travaux seront prévus pendant de prochaines vacances scolaires,
- ✓ **Voirie** : des devis ont été reçus, parmi lesquels il faut sélectionner les priorités pour 2025,
- ✓ **Travaux entrée l'Isle** : pour préciser le projet, nous devons étudier la réglementation,
- ✓ **Maison Assistantes Maternelles** : les nouveaux plans ont été transmis à la PMI, nous sommes dans l'attente d'une réponse,
- ✓ **Bar** : un petit point au niveau du béton de la terrasse est à revoir ; des devis ont été reçus pour l'aménagement de la cuisine, les travaux pourront débuter dès que Gérédis aura déplacé le compteur,
- ✓ **EHPAD** : un audit a été effectué, parmi les pistes envisagées, l'estimation par les Domaines du bâtiment D (env 600 m²) pour quels projets ?
- ✓ **PLUIH** : le processus suit son cours
- ✓ **Usine CARTEL** : le bâtiment est toujours en vente,

3. Protection sociale complémentaire mise en concurrence + saisine CST

Monsieur le Maire estime n'avoir pas suffisamment d'éléments pour débattre efficacement.

Le sujet est reporté.

4. Marché mission RGPD

M le Maire explique que le nécessaire a déjà été fait sur ce sujet.

Le sujet est repoussé clos.

5. Convention de partenariat SIGil relative à l'échange et l'usage des documents cadastraux et des données composites

Considérant que le SIEDS dispose de la compétence Système d'Information Géographique d'intérêt local (SIGil) et qu'il est désigné comme l'interlocuteur principal vis-à-vis de la DGFIP ; son rôle de fédérateur est de garantir le bon fonctionnement de l'opération et plus particulièrement d'assurer les relations avec les différents partenaires, de suivre les conventions de partenariat, d'assurer la cohésion des échanges de données entre partenaires par la mise en place et le suivi d'un dictionnaire unique des données échangées et de coordonner la mise en place des moyens de traitement et de communication permettant la mise à disposition des données à chacun des partenaires.

Considérant que l'ensemble des communes du département des Deux-Sèvres ont transféré au SIEDS la compétence facultative Système d'Information Géographique d'intérêt local,

Considérant que la commune souhaite continuer à disposer des services du SIEDS en matière de traitement d'information géographique,

Considérant que, pour formaliser les échanges de données avec les gestionnaires de réseaux de la commune, le SIEDS a mis en place une convention de partenariat SIGil reconductible tous les cinq ans,

Considérant que l'acquisition des mises à jour du plan cadastral informatisé et l'enrichissement par les données des différents partenaires s'avère nécessaire pour conserver un outil de gestion efficace pour les besoins de la commune au service de la population,

Considérant que l'application SIGil'carto permet de consulter le cadastre numérisé, les réseaux et les documents d'urbanisme de la commune, de dessiner le patrimoine arboré, d'optimiser la gestion des déchets et de la voirie, de coordonner les chantiers (@ccords79) ;

Considérant que l'application SIGil'carto contient l'outil @ccords79 visant à aider les communes dans son rôle de coordinateur de chantiers et ainsi améliorer la coordination de chantiers entre tous les acteurs du domaine public,

Considérant que l'application SIGil'urba est un outil d'urbanisme permettant de gérer et simplifier les procédures d'urbanisme (CU, PC, ...),

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres votant (8 voix pour) :

- ⇒ **Art.1 : S'acquitter, dans le cadre du transfert de compétence SIGil, de la contribution syndicale annuelle de 400€ (quatre cents euros) selon les modalités financières figurant en annexe 1,**
- ⇒ **Art.2 : Accepter la convention de renouvellement pour bénéficier de l'ensemble des services du système d'information géographique d'intérêt local développé par le SIEDS,**
- ⇒ **Art.3 : Autoriser le maire à signer la convention de renouvellement SIGil pour l'échange et l'usage des documents cadastraux et des données composites ci--annexée pour une durée de 5 ans, et tout document afférent à ce dossier**

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil est clos à 20h20

A Chizé, le 17 décembre 2024

Le Secrétaire,
Nathalie MEMETEAU



Le Maire,
Daniel BARRÉ

